

FICHE TECHNIQUE

Formation animée avec le soutien de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

Exploration - Evaluation

« Intégrer des activités d'évaluation dans sa pratique pédagogique »

Comment rendre compte des progrès de vos participants ?

- **Points forts de la formation :**

Vous repartez avec des documents de référence pour construire vos propres outils d'évaluation

- **Public :**

Formateurs-animateurs

Coordinateurs

- **Pré-requis :**

Avoir suivi la formation : Découvrir les ASL

Cette formation peut faire suite aux modules Apprentissage de la langue et/ou aux modules ASL Thématiques

- **Objectifs :**

Comprendre la fonction des différentes évaluations en ASL

Etablir un calendrier des évaluations

Evaluer les compétences et les savoir-faire en ASL

Découvrir et analyser des pratiques d'évaluation

Utiliser les référentiels comme support aux évaluations

Intégrer ces activités d'évaluation dans sa pratique

- **Contenus :**

Rôle du coordinateur et du formateur dans l'évaluation

Types d'évaluation en ASL

Auto-évaluation

Suivi et suites de parcours

Référentiels linguistiques et sociolinguistiques

- **Moyens pédagogiques et supports :**

Pédagogie active alternant apports théoriques et mises en activité des intervenants .

Progression allant de l'analyse à l'utilisation des supports

Travail en sous groupes ou en binômes.

La carte de compétences

Le livret de positionnement

Les activités d'évaluation

Le livret de suivi

- **Durée :**

1 journée de formation, de 9h à 17h, nombre d'heures de formation : 7

- **Dispositif de suivi et d'évaluation de la formation :**

Evaluation initiale et finale permettant la vérification des connaissances.

Suivi : les participants sont recontactés à la suite de la formation, les ressources mutualisées sur le site internet www.aslweb.fr et un espace forum en ligne sont mis à disposition.

Une attestation de présence est remise à chaque participant

- **Conditions de règlement :**

Une confirmation est envoyée une semaine avant la date de la formation.

Le règlement est attendu au plus tard le jour de la formation.

En cas d'absence non justifiée ou dans un délai de moins de 48h, le coût de la formation devra être réglé en totalité.

Réseau des Acteurs de la Dynamique des Ateliers Sociolinguistiques des ASL